



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 2 septembre 2021

RENTÉE SCOLAIRE : LA CANTINE À 2 EUROS DÈS AUJOURD'HUI

Dès cette rentrée scolaire, les premières mesures promises par la majorité départementale Pour l'Isère s'appliquent au bénéfice des collégiens et de leurs familles : la cantine au tarif unique de 2 euros et la réduction de 50 % sur les licences sportives. Une manière de renforcer le pouvoir d'achat des Isérois et d'inciter les collégiens à (re)prendre le chemin d'une activité culturelle ou sportive dès la rentrée, pour toute l'année.

Un tarif unique pour tous à qualité égale

Quel que soit leur quotient familial, et le nombre de repas qu'ils prennent par semaine à la cantine, tous les collégiens isérois des 97 établissements publics gérés par le Département bénéficient désormais du tarif unique de 2 euros.

Elle permettra à toutes les familles des collégiens isérois de faire des économies et d'augmenter leur pouvoir d'achat. En effet, l'année passée, le repas valait entre 2,30 euros (pour les collégiens inscrits 5j/semaine ayant le quotient familial le plus bas) et 6,70 euros (pour le ticket à l'unité).

Dès aujourd'hui, une famille dont les parents gagnent chacun le SMIC (1 231 €) avec deux enfants qui mangent tous les jours à la cantine (180 jours par an) et qui payaient jusqu'ici 3,40 euros le repas, fera une économie de 504 euros par an.

A noter également que cette baisse du tarif du repas est répercutée sur le forfait internat (4 collèges publics disposent d'un internat en Isère) qui diminue de 394 €/an (1 225 €/an au lieu de 1 619 €/an auparavant).

En ouvrant la demi-pension au plus grand nombre, le Département contribue aussi à améliorer la santé des collégiens et leur éducation au « bien manger » car le repas pris au collège est parfois, pour certains, le seul repas équilibré et de qualité de la journée. Il s'agit d'un enjeu fort puisque les jeunes adolescents, en pleine croissance, peuvent être concernés par le surpoids et l'obésité.

Cette mesure forte et pérenne est estimée à un engagement annuel d'environ 8 M€ pour le Département. La collectivité prend en effet à sa charge 72,5 % du coût du repas qui s'élève à 7,29 € à la production. Et distribue jusqu'ici en moyenne 5,2 millions de repas par an (37 500 repas servis par jour sur 54 000 collégiens environ).

La baisse du tarif ne se fera évidemment pas au détriment de la qualité de l'alimentation. Les repas resteront aussi bons, variés et goûteux. Si la part de local et de bio a progressé sous le précédent



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mandat passant à 33,5 % de local et 26,5 % de bio et local (et notamment des fruits et légumes de saison, fromages, laitages et volailles), l'objectif est d'atteindre le 100 % local ou bio d'ici à la fin de ce nouveau mandat. Il s'agit de privilégier la qualité, les circuits courts, tout en soutenant l'agriculture locale.

Des licences sportives à moitié prix, un pass'culture qui double cette année

Pour cette rentrée scolaire, le Département propose aux familles des près de 66 000 collégiens isérois (tous secteurs confondus, public ou privé), sans condition de ressources, deux chèques revalorisés dans le Pack'loisirs. L'objectif est double : il s'agit d'augmenter le pouvoir d'achat des familles tout en apportant un soutien aux clubs sportifs et associations culturelles iséroises, qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire.

D'une part, le pass'sport permettra d'obtenir le financement par le Département de 50 % du coût des licences sportives des collégiens qui peuvent être prises auprès de 2200 partenaires sportifs (à noter que toute association sportive peut devenir partenaire).

Ainsi, pour cette rentrée scolaire, en remplacement du chèque habituel de 15 €, le Département propose aux familles un chèque de réduction de 50% du coût de la licence sportive qui prend en compte :

- la part fédérale qui correspond à la grille tarifaire édictée par la fédération sportive à laquelle est affiliée l'association sportive ;
- la part club qui correspond à l'adhésion au club sportif. Sont exclus de l'adhésion les cours non obligatoires, les stages, les équipements et matériels sportifs, les accès aux équipements, abonnements.

Par exemple, si le prix de la licence pour les 12-16 ans au sein d'un club de sport collectif (handball, football, volley-ball, basket-ball...) est de 130 €, le Département remboursera 50% de cette licence, soit 65 €.

Pour certaines disciplines comme l'escalade, la natation ou la danse, la part fédérale est minime (inférieure à 15 €), l'essentiel du prix payé par la famille étant représenté par les cours obligatoires. En ce cas, ceux-ci sont pris en compte dans le périmètre des 50% de réduction. Concrètement, si la licence de natation est à 10 € et les cours obligatoires à l'année de 120 € (pour 1 cours par semaine) ou 190 € (pour 2 cours par semaine), le Département remboursera 50% du prix total licence + cours obligatoire, soit 65 € ou 100 €. La prise en compte des cours obligatoires s'applique à d'autres activités comme le tennis, le badminton ou encore le patinage artistique...

Pour favoriser également l'inscription des collégiens à une activité culturelle annuelle (école de musique, bibliothèque, théâtre... en association, structure communale ou intercommunale) le pass'culture est doublé, passant de 15 à 30 euros.

Crise sanitaire

Concernant les mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19, le niveau d'alerte en cette période de rentrée se situe à l'échelle 2 du nouveau protocole national du Ministère de l'Éducation, autrement dit à la même échelle qu'en juin dernier. Seront donc mises en œuvre au niveau des collèges toutes les



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mesures telles que : aération, limitation du brassage par niveau dans les cantines, désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois/jour, pour permettre à tous une rentrée dans les meilleures conditions.

« Faire gagner du pouvoir d'achat aux Isérois, à tous les Isérois, est une priorité pour notre majorité, d'autant plus en cette période de crise. C'est pourquoi nous avons choisi de mettre en place la cantine à 2 euros de manière pérenne. Cette mesure permet à toutes les familles de collégiens de faire des économies, et aux familles qui ne pouvaient pas accéder à la cantine en raison d'un coût trop élevé, de faire tomber cet obstacle. Elle garantit aux collégiens des repas équilibrés, de qualité et favorise leur éducation au « bien manger », aux produits locaux et bio, et leur éducation face au gaspillage alimentaire », souligne le Président Jean-Pierre Barbier.

« La cantine à 2 euros dans les collèges publics, c'est donner accès à la restauration scolaire au plus grand nombre. Une cantine dont nous sommes fiers en Isère, car nous avons diminué par deux le gaspillage alimentaire avec un travail mené main dans la main avec les élèves. Nous avons aussi éliminé le plastique, augmenté la part de local avec des achats en direct aux agriculteurs isérois pour leur ouvrir des marchés en favorisant les circuits courts. Et nous avons choisi de développer la certification de nos cuisines avec la certification Ecocert », précise Cathy Simon, Vice-présidente en charge de l'éducation.

« Cinquante pour cent en moins sur une licence sportive annuelle sans plafonds, sans exceptions, sans conditions de ressources, c'est booster l'adhésion des jeunes aux clubs sportifs. C'est essentiel non seulement pour leur épanouissement personnel, mais pour leur santé physique, à un moment de leur vie où ils sont en pleine croissance. Par cette mesure forte, le Département veut aussi booster les clubs sportifs dont certains ont perdu l'année dernière jusqu'à 30 % de leurs licenciés ! », ajoute Martine Kohly, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des sports.